



Juste après un mois et demi de son arrêt par ordre du comité de normalisation de la fédération camerounaise de football (Fécafoot), dirigé par Me Dieudonné Happi, les championnats amateurs à savoir, régionaux, départementaux et d'arrondissement, devront finalement démarrer le 25 Février prochain.

L'annonce a été faite ce lundi 29 Janvier 2018, par le secrétaire général de la Fécafoot, Martin Etongue. C'est ainsi qu'il poursuit , « tout club admis à participer à l'un ou l'autre de ces championnats doit faire parvenir au secrétariat de la Ligue régionale départementale concernée, au plus tard le 16 février 2018 un dossier d'engagement comprenant un formulaire d'engagement au championnat régional départemental ou d'arrondissement, délivré par la Fécafoot, dûment rempli, signé et cacheté par le président de club ; un formulaire d'engagement à la Coupe du Cameroun délivré par la Fécafoot dûment rempli, signé et cacheté par le président de club ; une fiche comportant les couleurs traditionnelles du club ; une pièce attestant que les frais de boîte postale ont effectivement été payés au nom du club ; le plan de localisation du siège et du terrain d'entraînement du club ; le contrat liant l'entraîneur principal au club concernant le championnat régional ».

Dès lors, il précise à travers cette note qu'aucun club ne se verra admis à participer aux compétitions sans licences délivrées par la Fécafoot. « Les licences dites provisoires et les bordereaux ne seront pas acceptés ».

Il faut donc noter que les championnats amateurs avaient été arrêtés juste quelques jours après la finale de la coupe du Cameroun, de peur d'engendrer des dysfonctionnements sur la prochaine saison sportive, soulignait Me Dieudonné Happi.